

Les règles alimentaires

L'alimentation biblique

“Et יהוה Élohim prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Éden pour le cultiver et pour le garder. Et יהוה Élohim commanda à l'homme, disant, Tu mangeras librement de tout arbre du jardin; mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas; car, au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement.” (Ge 2:15-17)

Sommaire

Les règles alimentaires

préambule	3
Comment pouvons-nous ne pas voir l'évidence ?	4
Manger du sang (exemple d'explication)	5
Manger « biblique » pour les croyants non Juifs	7
Qu'en est-il des païens ?	7
Avertissement	9
Rappel	10
Pourquoi ?	10
La séduction de Pèor	11
La pédagogie de l'assiette	12
Voulons-nous signifier par là qu'en tant que croyants non juifs nous sommes invités à manger selon la Bible de la nourriture « pure » ?	13
Stop ! Objection !	13
Autres objections pagano-chrétiennes	15
Aspect attendant à la nourriture biblique	15
La classification animalière de la Torah	19
Comprenons	21
Quid de notre 21ème siècle en pays « occidental »	21
Que faire	22
Fil rouge depuis l'origine	23

Préambule

*Nous désirons faire connaître à nos lecteurs les commentaires de **Tony ROBINSON (USA)** (1) sur la question de la validité de la Torah pour les croyants disciples de Yéshoua. Ces commentaires sont établis sur les Actes des apôtres, chapitre 15 intitulé: le concile de Jérusalem, en relation avec les textes de la Torah de Lévitique, chapitres 17 et 18.*

Le concile de Jérusalem se termine par une lettre écrite aux croyants non Juifs dans laquelle il leur est recommandé de respecter quatre instructions essentielles. Ces instructions furent appelées, à tort, les lois de Noé, ou lois noahides (2), comportant 7 commandements élaborés par les «sages» du rabinat. Les «justes» des nations, non idolâtres, respectant les lois noahides auraient part au monde à venir. Ils n'ont nul besoins de se «charger» de la Torah destinée aux Israélites seulement. Tony Robinson démontre clairement que les apôtres de Yéshoua ne se sont pas inspirés des lois noahides écrites par les hommes, mais ils se sont laissé inspirer par le Souffle sacré en se référant à la sainte Torah. Ceci démontre que la Torah n'est nullement caduque pour les disciples de Yéshoua le Messie. Paul, Jacques prendront soin de recommander d'écouter dans les synagogues, le shabbat, les enseignements donnés par la Torah de Moshéh.

Le concile de Jérusalem d'actes 15

(Début de citation)

Un des grands débats de notre époque concerne la Torah. La question qui se pose est de savoir si oui ou non elle est encore d'actualité pour les croyants de la Nouvelle Alliance. Triste débat, car la Torah est éternelle. Elle est destinée à tous ceux qui se réclament du seul véritable Élohim, l'Élohim d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Peu importe que nous soyons Juifs ou pas, cela ne fait aucune différence. La véritable question de fond est de savoir quel Élohim nous servons! Si, dans votre marche de la foi, vous avez encore des doutes sur la validité de la Torah, alors je vous recommande la lecture du livre «**La restauration de la**

Torah» (disponible en français sur le site de l'auteur). Dans cet essai, cette question est abordée et vous aidera à comprendre la pertinence et la validité de la Torah pour aujourd'hui. Toutefois, dans ce commentaire, je voudrais vous fournir la preuve que la Torah n'a jamais été supprimée. Cette preuve est fondée sur les événements relatés en Actes 15, qui, au niveau thématique, sont reliés avec la parachah Aharey Moth (Lé. 16:1 à 18:30). La plupart des chrétiens montrent du doigt Actes 15 pour prouver que la Torah n'est plus d'actualité pour les croyants de la Nouvelle Alliance. Leurs arguments sont généralement présentés de la façon reprise ci-dessous.

En Romains 6:14 et 7:4 nous lisons que nous ne «serions» plus sous la Torah. Nous sommes morts à la Torah car elle a été abolie à la mort de Yéshoua. Nous sommes désormais sous la Nouvelle Alliance de grâce. Si vous

souhaitez comprendre ce que Paul voulait dire lorsqu'il disait «nous sommes libres de la loi», alors je vous recommande la lecture de l'essai «**Notre véritable liberté par rapport à la Torah**» (*disponible en français sur le site de l'auteur*).

En Actes 15:1 et 5 nous lisons que les Juifs judaïsaient en essayant d'imposer aux croyants non Juifs l'observation de la loi.

De plus, selon Acte 15:8-11, la loi était un joug de servitude que nul n'avait eu la force de porter.

En Actes 15:19-20 nous voyons que le concile décida de ne pas créer de difficultés aux païens et de ne pas leur imposer de suivre l'«Ancien Testament». Au lieu de cela, ils devaient simplement suivre quelques principes généraux:

- ne pas manger de viandes sacrifiées aux idoles
- ne pas «boire» - manger du sang
- ne pas manger des animaux étouffés
- ne pas commettre de fornication.

A première vue, ces arguments peuvent paraître solides. Mais je n'entrerai pas ici dans les détails pour montrer comment la plupart de ces versets sont déformés. Contentons-nous simplement de regarder de plus près les quatre exigences énumérées dans Actes 15.

Comment pouvons-nous ne pas voir l'évidence?

Il est triste de constater que la plupart des croyants pensent que la Torah est abolie. Il est particulièrement regrettable qu'Actes 15 soit utilisé comme «preuve» pour prouver une telle affirmation. A mon avis, il y a trois raisons principales qui expliquent cette manière de penser:

1. soit ces croyants n'ont pas du tout lu la Torah
2. soit ils n'ont pas sérieusement pris le temps de l'étudier pour voir ce qu'elle enseigne réellement
3. soit ils ne savent pas étudier les Écritures de manière thématique.

Avant d'étudier les racines hébraïques de ma foi, j'étais coupable des trois points énumérés ci-dessus. Je sais bien que la plupart des croyants entrent dans une ou plusieurs de ces catégories. Je suis passé par là! Je peux désormais regarder en arrière et voir mes erreurs.

Revenons maintenant aux exigences énumérées en Actes 15.

Actes 15:28-29: savez-vous pourquoi le concile de Jérusalem a été amené à choisir ces quatre exigences? Avez-vous une idée d'où proviennent ces exigences? Au niveau des thèmes, quels sont les sujets abordés? *L'adoration, la nourriture et les relations sexuelles appropriées.*

Dans quel autre passage de la Torah retrouve-t-on ces trois mêmes thèmes? Dans la paracha Aharey Moth, Lévitique 17-18 traite ces trois sujets :

Passage de la Torah	Sujet	Passage du livre des Actes
Lévitique 17:1	Adoration appropriée	Actes 15:29 (1ère phrase)
Lévitique 17:10-15	Alimentation appropriée	Actes 15:29 (2è & 3è phrases)
Lévitique 18:1-30	Sexualité appropriée	Actes 15:29 (4è phrase)

Est-ce que vous voyez? Comment sommes-nous en mesure de savoir, sans l'ombre d'un doute, qu'Actes 15:29 est thématiquement relié à Lévitique chapitres 17 et 18? Tout simplement parce qu'Actes 15:29 est un résumé de Lévitique 17 et 18, y compris l'ordre, qui est le même !

Les exigences données aux croyants en Yéshoua non Juifs sont les mêmes commandements qu'en Lévitique 17 et 18. Vous voyez, la Torah est loin d'avoir été abolie! Le concile de Jérusalem donnait simplement aux nouveaux convertis non Juifs des commandements de la Torah (qui était toujours valide, même pour les non Juifs). Comment avons-nous pu passer à côté de cela? Hé bien, ce n'est pas compliqué. C'est aussi simple que cela: **si nous n'étudions pas la Torah, nous ne risquons pas de savoir ce qu'elle dit !** Comment une personne qui a sérieusement étudié la Torah ne verrait-elle pas immédiatement que les exigences d'Actes 15:29 sont les mêmes que les commandements énumérés en Lévitique chapitres 17 et 18?

Ndr: cette relation est essentielle... la recommandation des apôtres protège, par ces 4 éléments de la torah, de toute habitude idolâtre possible... C'est de cela que les disciples juifs de Jérusalem voulaient protéger les païens nouvellement convertis.

Manger du sang (exemple d'explication)

Dans Actes 15, lorsque les croyants occidentaux lisent l'interdiction concernant le sang, la plupart d'entre eux pensent qu'il s'agit de l'interdiction de *boire* du sang. Par conséquent, ils pensent qu'ils n'ont pas à s'inquiéter

de casser une telle ordonnance. Que signifie réellement ce commandement? Voyons cela de plus près. Jusqu'à présent, le point le plus important que nous avons appris à propos de ces quatre exigences d'Actes 15, c'est qu'elles sont effectivement des commandements de la Torah. Voyons maintenant ce que Lévitique nous apprend sur l'interdiction de manger du sang.

« Si un homme de la maison d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux mange du sang d'une espèce quelconque, je tournerai ma face contre celui qui mange le sang, et je le retrancherai du milieu de son peuple. » (Lé.17 :10)

« C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : personne d'entre vous ne mangera du sang et l'étranger qui séjourne au milieu de vous ne mangera pas de sang. » (Lé.17 :12)

Un commandement négatif est donné, lequel? Celui de ne pas manger de sang. Notez qu'il est question de ne pas **manger** de sang. Ces versets ne nous disent rien en ce qui concerne le fait de **boire** du sang. Par conséquent, boire du sang n'est pas la question. La Torah va maintenant définir **explicitement ce que nous devons faire pour ne pas manger du sang.**

« Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière. Car la vie de toute chair, c'est son sang qui est en elle. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : vous ne mangerez le sang d'aucune chair ; car la vie de toute chair c'est son sang : quiconque

en mangera sera retranché. » (Lé.17 : 13-14)

Selon la Torah, quelle mesure doit-elle être prise pour ne pas manger de sang? Si quelqu'un veut manger un oiseau ou un animal, l'animal doit être vidé de sang et le sang recouvert de terre.

De quoi parlons-nous ici? Nous parlons de manger de la viande, de la nourriture. Pourquoi devons-nous verser le sang et le recouvrir? Afin de ne pas le manger. Dans Lévitique 17:10-16, notez le nombre de fois où la Torah utilise l'expression consommer/manger du sang. En d'autres termes, lorsque la Torah mentionne de ne pas manger de sang, cela signifie de ne pas manger de viande qui n'a pas correctement été évidée de son sang. Voici maintenant une des phrases les plus importantes de cette portion de la Parole.

« Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière. » (Lé.17 :13)

Que veut dire la Torah par «un animal ou un oiseau qui se mange»? Y a-t-il des animaux et des oiseaux qui ne se mangent pas? Quels animaux et oiseaux peuvent-ils être consommés? La réponse nous est donnée en Lévitique 11:1-47, passage qui fait la liste de tous les animaux **tahor/purs** qui peuvent être consommés. En effet, il y a des ordonnances «de pureté alimentaire». En gros, il y a deux exigences. Premièrement, l'animal doit être un animal comestible, et deuxièmement, l'animal doit être correctement vidé de son sang.

La Torah est très claire dans sa définition à propos de la consommation du sang. Cela signifie que nous devons uniquement manger des animaux purs dont le sang a été correctement vidé. Rappelez-vous, la Torah nous dit tout animal ou oiseau **qui se mange**.

Nous savons maintenant ce que la Torah veut dire lorsqu'elle nous dit qu'il est interdit de manger du sang. Il s'agit d'obéir à tous les commandements de la préconisation alimentaire biblique. Nous savons, sans l'ombre d'un doute, que le concile de Jérusalem donna le *même* commandement, que celui que nous retrouvons dans la Parachah aha-rey Moth aux croyants non Juifs. Par conséquent, lorsque le concile demande aux croyants de s'abstenir du sang, il leur demande d'observer toutes les lois alimentaires de pureté ! Cela n'avait rien à voir avec le fait de ne pas boire de sang (même s'il est évident que boire du sang est également une violation de la Torah). Pourquoi la plupart des croyants occidentaux de la Nouvelle Alliance ne comprennent pas ces quatre exigences d'Actes 15? Cela vient du fait qu'ils n'étudient pas sérieusement la Torah, ou tout bonnement parce qu'ils ne l'étudient pas du tout. Je suis désolé si cela peut sembler pessimiste ou dur à croire, mais, je pense qu'il s'agit là de la réalité. Cela fait des siècles que ces versets sont là. Lorsque nous réalisons qu'il s'agit tout simplement d'une version raccourcie des commandements listés en Lévitique 17-18, c'est simple à comprendre. Certains d'entre-nous peuvent alors poser la question: *Voulez-vous dire qu'en tant que croyant non Juif, je suis censé manger de la nourriture pure?* Eh bien, je réponds: oui: C'est ce que vous êtes supposés manger. La Bible peut-elle être plus claire sur la question? Si vous

êtes dans l'incompréhension, c'est en partie parce que vous ne connaissez pas ce que la Bible entend par «manger du sang». Cela renvoie à une alimentation pure au sens biblique du terme (et non pas rabbinique, qui ajoute des commandements qui ne se trouvent pas dans la Torah).

Manger «biblique» pour les croyants non Juifs

Dans Lévitique 17:10-16, à qui le commandement de ne pas manger de sang s'adresse-t-il ? Ce commandement est-il seulement adressé aux Israélites? **Non**. Voilà comment nos traductions sont limitées. Si nous utilisons la TOB (traduction œcuménique) ou la SER (la Bible Second révisé), nous voyons que « *l'immigrant ou l'immigré qui réside au milieu de vous* » n'a pas le droit de consommer du sang. Si nous utilisons la NEG ou la JER (Bible de Jérusalem), nous lisons « *l'étranger* ». Qui sont ces immigrants et ces étrangers ? Le mot hébreu traduit par immigrants ou étrangers est en fait le mot *ger* גֵר une meilleure traduction du mot hébreu est **prosélyte**. Un prosélyte est une personne non Israélite qui a la foi dans l'Élohim d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Si nous comprenons cela, alors nous comprenons mieux ce que la Torah enseigne au croyant non Juif, qui se repent et qui croit : lui aussi doit se conformer aux lois alimentaires de la Torah

Qu'en est-il des païens?

« Une grande discussion s'étant engagée, Pierre se leva et leur dit : hommes frères, vous savez que dès longtemps Élohim a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les

païens entendent la parole de la bonne nouvelle et qu'ils croient. Et Élohim, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Souffle sacré comme à nous ; il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi. » (Actes 15 :7-9)

Les païens se sont repentis et se sont convertis après avoir cru au salut accordé par l'Élohim d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Par conséquent il est tout-à-fait logique qu'ils doivent se conformer aux lois alimentaires énumérées dans la Parole. Les apôtres dans Actes 15 demandent aux croyants non Juifs de manger «biblique», c'est-à-dire des animaux purs correctement évidés de leur sang, parce qu'il s'agit d'un commandement de la Torah (Lévitique 17), y compris pour le prosélyte.

Si vous vous demandiez si oui ou non il fallait manger «biblique», ne vous posez plus la question. Rappelez-vous: l'obéissance aux commandements mène à la vie, non pas à la mort.

Certains disent que l'obéissance aux commandements de la Torah est du légalisme. Comme le dit si bien Monte Judah: *Le légalisme, c'est obéir aux commandements des hommes. L'obéissance aux commandements de יהוה s'appelle l'obéissance*. Ce sont les hommes qui disent que la Torah est abolie. **Que nous dit la Parole d'Adonai?**

Que notre Père vous bénisse dans l'étude de Sa Torah. ■

(Fin de citation)

(1) Tony Robinson est responsable de la congrégation «Restauration de la Torah» dont les écrits sont consultables sur www.restorationoftorah.org (USA) et vous y trouverez une section en français

(2) Lois noachides

1 –justice civile (le devoir d'établir un système légal)

2 –interdiction du blasphème (qui comprend le faux témoignage)

3 -rejet de l'idolâtrie

4 –interdiction de l'inceste (ainsi que de l'adultère et autres délits sexuels)

5 –interdiction du meurtre

6 –interdiction du vol

7 –interdiction de manger la chair (un membre) découpée d'un animal vivant (c'est-à-dire la cruauté sous toutes ses formes)

Dictionnaire encyclopédique du judaïsme (Cerf)

NDR: Le texte de Tony Robinson révèle bien la nette relation entre les prescriptions données lors de ce premier «concile» de Jérusalem et les prescriptions de la Torah de Moshéh. Nous sommes conscients que les diverses affirmations reprises dans ce commentaire, censées apporter des réponses, soulèvent encore plus de questions, notamment en ce XXI^e siècle moderne... Que penser des règles alimentaires dont nous pensions le sujet réglé une fois pour toutes par notre théologie? Pour prolonger la réflexion nous continuerons l'examen de ce thème ci-dessous.

Avertissement

Pour aborder ce sujet toujours en attente de réponse pertinente non dogmatique, il nous sera nécessaire de déposer nos idées de cliché et nos apriori. Notamment, évacuer immédiatement les soucis relatifs aux questions purement nutritionnelles. En bref, pour élever la démonstration au niveau du sens supérieur contenu dans les préceptes de la Torah au sujet de l'alimentation «pure et impure». Nous invitons donc tous les lecteurs à faire preuve de recul et de réflexion quant à nos acquis doctrinaux respectifs au regard du thème de la nourriture.

Les lectures préalables de Lévitique 11 et De.14:1-21 seront un avantage pour ceux qui souhaitent bien intégrer le sujet...

Prémisse

La notification des règles alimentaires, bien qu'implicitement connue des anciens tel Noah, (voir Genèse 7:1-3) fait ici l'objet d'une meilleure précision. Ce n'est pas un hasard si la prescription suit immédiatement l'épisode de la mort des deux fils d'Aharon, Nadav et Avihou. Investis et consacrés en tant que sacrificateurs à la suite de leur père, ayant gravi la montagne en y accompagnant Moshéh et Aharon, ils s'approchèrent du sacré en apportant une offrande de parfum sur un «feu étranger», ce qui ne leur avait pas été demandé...le fait reste empreint de sacralité, mais tellement grave...on ne peut donc pas s'approcher impunément de l'Elohim trois fois Saint! Le peuple avait à faire une longue route marquée de pédagogie pour discerner le sacré du profane...les principes de règles alimentaires devaient servir entre autres à ce but !

Rappel

A ce stade d'engagement de notre réflexion, il est utile de rappeler ce que Tony Robinson a exposé à l'occasion de ses investigations: un parallèle étonnant entre Lévitique 17 et 18 et le passage central d'Actes 15. (voir chapitre préambule)

En Actes 15:28-29, le premier concile de Jérusalem, qui réunit les principaux apôtres et disciples de la première génération, est amené à prescrire quatre règles à l'attention des païens nouvellement convertis. Ces règles provenaient de la parachah «**Aharey Moth**» (Lév 16 à 18). Nous sommes en mesure d'affirmer qu'Actes 15:29 est thématiquement relié à Lévitique 17 et 18, simplement parce que Actes 15:29 est un résumé de la parachah Aharey Moth .

Pourquoi?

Pourquoi rappeler ces particularités qui appartenaient de toute façon à la Torah dont les nouveaux convertis pouvaient s'instruire au Shabbat à la synagogue ? (voir Actes 15:19-21).

Parce qu'en dehors de la culture israélite, en pays païens, le disciple récemment converti ne pouvait pas d'emblée appréhender l'importance de ces préceptes, préceptes déterminants quant à leur capacité à préserver les disciples de toutes invitations à l'idolâtrie ambiante.

Si les dix commandements et autres décrets relatifs à ces derniers étaient aisément admis des nouveaux convertis issus du paganisme, il n'a pas échappé à Paul et à Barnabas que le mode de vie ambiant des païens, culturel, alimentaire et «habitudes»

Dans quel autre passage de la Torah retrouve-t-on ces trois mêmes thèmes? Dans la parachah Aharey Moth, Lévitique 17-18 traite ces trois sujets :

Passage de la Torah	Sujet	Passage du livre des Actes
Lévitique 17:1	Adoration appropriée	Actes 15:29 (1ère phrase)
Lévitique 17:10-15	Alimentation appropriée	Actes 15:29 (2è & 3è phrases)
Lévitique 18:1-30	Sexualité appropriée	Actes 15:29 (4è phrase)

Les règles réitérées depuis Jérusalem en l'an 51, aux croyants issus du paganisme, sont les mêmes instructions que celles données au peuple sorti d'Égypte quelques 1500 années plus tôt. Preuve, s'il en fallait encore une, que la Torah est loin d'avoir été abolie par le Messie ou par la première Assemblée de Jérusalem. Le tableau qui suit note les correspondances entre les passages du Lévitique et ceux des Actes.

chernelles, était fortement imprégné de culture idolâtre.

C'est bien par prévention que ces préceptes furent rappelés, de peur qu'ils ne soient minimisés, perçus comme préceptes mineurs, et que les pratiques idolâtres tellement intégrées au mode de vie de l'antiquité ne corrompent par popularité, par banalisation, les nouveaux convertis.

Soyons objectif combien de «façon de faire» du monde se sont installées

dans nos assemblées sous le couvert de la tolérance ou de la nécessité d'évoluer avec la modernité? Le monde n'a pas à imprégner le Corps du Messie mais les nouveaux venus «du monde» ont à leur rythme, à être pénétrés du Souffle, de la bienséance, de la modération, puis de toutes les vertus normales qui siéent au Corps du Messie, à l'assemblée d'Israël.

Considérons comment notre environnement quotidien «le bain dans lequel nous évoluons» a propension à nous imprégner, à nous transformer! Rappelons nous à ce sujet l'épisode de Loth, qui vécut à Sodome... ses filles n'eurent aucun état d'âme que de se confondre en inceste avec leur père...

Réfléchissons un instant comment les «us et coutumes» en notre temps ont évolués depuis quarante années et constatons ce qui est dès lors accepté par les uns et les autres, y compris dans les assemblées!

La séduction de Péor

La catastrophe de Péor, relatée en Nombres 25, initiée par Bilam (Balaam) le prophète corrompu des nations, était toujours bien présente dans la mémoire des disciples. Pourquoi lors de cet épisode, malgré la présence de Moshéh et la consécration aboutie du peuple, Israël fut-il en grave risque de corruption, alors qu'il s'apprêtait à pénétrer le Royaume? À cause des relations de débauche proposées par les filles de Moav, qui invitèrent les fils d'Israël à leur «repas festif » particulier, prélude à l'adoration de faux dieux, faux culte, nourriture impure correspondant aux pratiques idolâtres, et aux relations avec les filles-prêtresses de prostitution sacrée.

Ce «système» de séduction aurait-il gardé son principe malgré notre époque dite moderne? Cette éventualité n'est pas à écarter de nos réflexions si nous considérons que la confusion à ce sujet est aussi présente pour nous qu'elle l'était aux yeux de nos frères et sœurs de l'antiquité et lors de l'histoire d'Israël à Péor.

Comment ne pas considérer aujourd'hui les dramatiques évolutions de «normalité» des mœurs et les attractions exercées par des religions et pensées non bibliques? Comment ignorer qu'un jeune homme voulant épouser une jeune fille marquée d'une religion dédiée à un faux dieu se retrouve en obligation de se convertir à cette religion? Comment ne pas imaginer ce que vivent et vivront nos enfants et petits-enfants qui, dès leur jeune âge, sont «instruits» à accepter ce que nous désignons par le terme: idolâtrie et souillure?

Ainsi, pour les garder de l'idolâtrie, le concile de Jérusalem donnait aux croyants païens les mêmes prescriptions que celles décrites dans la Parachah Aharey Moth. Lorsque le concile demande aux croyants de s'abstenir du sang et des animaux étouffés, ce qui est l'une des règles majeures de la nourriture, il leur confirme le bien-fondé des règles alimentaires de la Torah. Ces règles n'apparaissent absolument pas étranges aux contemporains des premiers disciples, mais elles le deviendraient à l'avenir à cause des dérives théologiques, dès le 4ème siècle.

Précisons un point pour lever une ambiguïté possible. Nous ne parlons pas ici de «cachéout rabbinique», qui est un ensemble de prérogatives religieuses pharisiennes établies au cours des siècles, comprenant des

inévitables ajouts et injonctions humaines, ce qui n'est pas l'objet des prescriptions données à Moshéh. En somme, Nourriture biblique et cacherout ne sont pas à confondre.

La pédagogie de l'assiette

En dehors des règles de pureté rituelle, la recherche de la pureté dans les divers aspects de la vie devait passer par un acte formateur au quotidien, incontournable.

Quoi de plus approprié comme sujet d'apprentissage que la nourriture, nourriture qui présentait effectivement de nombreux critères relatifs à la pureté et à l'impureté. La nature des éléments dont nous nous nourrissons ne contribue-t-elle pas à notre santé, à notre métabolisme, et même dans un certain aspect à notre tempérament? La répétition de la préparation des repas présentait aussi un excellent rythme pédagogique pour «ancrer» la notion essentielle recherchée : **apprendre à distinguer le pur de l'impur**, ce qui dépasse dans son concept la seule obligation du repas quotidien. **Le peuple apprendra au quotidien à se prémunir de l'impur (Tamé) et à rechercher le pur (Tahor); car il côtoiera son Élohim, Élohim trois fois Saint. Bien plus il sera appelé à propager la sanctification, la pureté aux autres nations.**

Voilà un véritable défi pédagogique! Comment conférer à un peuple d'esclaves, juste sorti d'Égypte, une conscience de discipline instinctive, au quotidien, qui permettrait à tout instant de juger pour faire la différence entre ce qui est pur et impur, entre ce qui est édifiant, permis, ou destructeur, inutile, voire nauséabond?

Voilà un projet ambitieux pour un peuple démuné de moyen d'appren-

tissage. Que doit faire l'homme au quotidien, pour vivre ou survivre? Se nourrir. Pour cela il faut chercher, choisir, cultiver, cueillir ou abattre, puis préparer, puis manger! Y a-t-il une meilleure occasion d'apprentissage qui ne requiert ni écrits, ni longues études, et dont la pratique de base est déjà acquise, mais dont la répétition fixe la notion?

Bien entendu, si nous ne dépassons pas dans la réflexion le seul fond de notre assiette, nous nous occultons l'objet final de la nourriture biblique «pure» [tahor] et impure [tamé'] qui inclut tout ce qui a propension à «nourrir» l'homme. Ce qui nourrit l'homme pas uniquement par la bouche et le ventre, mais aussi et davantage par les yeux, les oreilles, le raisonnement, sans oublier ce que l'homme restitue par ses discours et ses actes. Conformément à cette réalité, le Seigneur confirmera que la nourriture du ventre n'est pas la seule sujette à précaution. Il y a une autre nature de nourriture qui alimente l'homme.

« Mais lui, répondant, dit, il est écrit, l'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche d'Élohim. » (Mt. 4:4)

Bien plus, IL ajoutera que la pureté ou l'impureté d'un homme ne se limite pas à ce qui «entre en l'homme», dont il nous faut tenir compte, que ce soit l'aliment du ventre ou de l'intellect. Mais Yéshoua précise que ce qui souille l'homme par-dessus tout est ce que l'homme peut restituer par ses discours et son comportement:

« Écoutez et comprenez, ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la

bouche, c'est là ce qui souille l'homme.
» (Mt. 15:11)

Nota: dans ce verset, Yéshoua répond aux pharisiens au sujet du lavement des mains avant de manger, ce qui est une prescription humaine. Prendre ce verset pour affirmer que le Seigneur dit «vous pouvez manger n'importe quoi» est hors propos.

Par effet de propagation, si une impureté sort de la bouche d'un homme par une mauvaise parole, elle va immédiatement se proposer aux oreilles d'autres hommes. Certes, voilà bien ce qui peut souiller les consciences.

La discipline alimentaire voulue d'Élohim, et acquise intelligemment dès le plus jeune âge, prédisposera le futur adulte à appliquer son jugement dans tous les domaines, sur ce qui peut être estimé «pur» et sur ce qui est manifestement «impur» ou contaminé. Nous savons par l'expérience de notre époque en quoi consiste la contamination, l'impureté spirituelle, morale, qui submerge notre monde en gavant le ventre d'une humanité déboussolée. Les médias modernes sont une source intarissable d'éléments impurs qui s'offrent à profusion à la dégustation cérébrale.

La distinction, ainsi acquise et entretenue par l'observation intelligente c'est-à-dire non-légaliste des règles, permettra également de comprendre tout l'intérêt à ne pas se comporter comme «le monde».

Voulons-nous signifier par là qu'en tant que croyants non juifs nous sommes invités à manger selon la Bible de la nourriture «pure»?

Visiblement, oui! Si nous sommes confus à ce sujet, c'est en partie parce que la chrétienté n'est pas au clair, voire même en rébellion avec la proposition alimentaire biblique.

La prescription renvoie plus globalement à une alimentation saine et agréée au sens biblique du terme. Que chacun en ait en son temps une claire et authentique conviction de cœur !

Mais que personne ne puisse affirmer que c'est l'alimentation qui sauve ou qui condamne. A quoi servirait-il de «bien manger» si notre vie n'est pas en ordre? Et si notre vie est plutôt en ordre, pourquoi se priver de la liberté de «bien manger» en sus? Ainsi, ce n'est pas «le manger et le boire» qui nous sauveront, mais «le manger et le boire» pourront concrétiser nos efforts quotidiens de fidélité aux paroles de sainteté et nous rapprocher du Seigneur, et surtout rendre témoignage à la Parole d'Élohim, que nous tenons pour Vérité.

Stop! Objection!

Il est écrit:

«Manger de tout ce qui se vend sur le marché sans poser de question par motif de conscience » (1cor 10.25)

!! Donc Paul dit que l'on peut dorénavant manger de tout, pourquoi judaïssez vous de nouveau? !!

Ce discours est connu et resserré à chaque approche du sujet. De quoi parle-t-on dans ce verset?

Nos commentaires sur diverses questions, se réfèrent toujours au texte, c'est évident... et au contexte, contexte de l'écrit et contexte historico-culturel, ce qui est beaucoup moins évident. Cette carence d'exhaustivité apparaît notamment

dans certains commentaires pagano-chrétiens, où des versets se retrouvent tragiquement isolés, extraits de leur contexte, ce qui rend confuse la lecture et permet des conclusions bien hâtives qui déforment les propos, mais qui aussi bizarrement finissent par affirmer le contraire de ce que les prophètes, le Seigneur Lui-même ou les disciples ont voulu dire et laissé par écrit.

« Manger de tout ce qui se vend sur le marché » **s'inscrit dans le contexte bien précis du problème des viandes sacrifiées aux idoles.** (voir sous titre de la Bible à la Colombe pour exemple: Retour à la question des viandes sacrifiées aux idoles)

Prenons le temps de la relecture de ces versets «pivots» sur l'alimentation.

*“C’est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l’idolâtrie. Je parle comme à des personnes intelligentes, jugez vous-mêmes de ce que je dis. La coupe de bénédiction que nous bénissons, n’est-elle pas la communion du sang du Messie? Le pain que nous rompons, n’est-il pas la communion du corps du Messie? Car nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps, car nous participons à un seul et même pain. Considérez l’Israël selon la chair, ceux qui mangent les sacrifices n’ont-ils pas communion avec l’autel? **Que dis-je donc? que ce qui est sacrifié à une idole soit quelque chose? ou qu’une idole soit quelque chose? Non, mais que les choses que les nations sacrifient, elles les sacrifient à des démons et non pas à Élohim, or je ne veux pas que vous ayez communion avec les démons. Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons;***

*vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons. Provoquons-nous le Seigneur à la jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui? Toutes choses sont permises, mais toutes choses ne sont pas utiles; toutes choses sont permises, mais toutes choses n’édifient pas. Que personne ne cherche son propre intérêt, mais celui d’autrui. **Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir de rien à cause de la conscience, car la terre est au Seigneur, et tout ce qu’elle contient. Or si quelqu’un des incroyables vous convie, et que vous vouliez aller, mangez de tout ce qui est mis devant vous, sans vous enquérir de rien à cause de la conscience. Mais si quelqu’un vous dit, Ceci a été offert en sacrifice, – n’en mangez pas, à cause de celui qui vous a avertis, et à cause de la conscience.”** (1Co 10:14-28)*

Ce texte est bien clair! Pourquoi faudrait-il lui prêter un autre sens que celui traité par Paul?

Le corps du discours de Paul est nettement orienté sur «les viandes qui pourraient être sacrifiées aux démons» C’est de cela qu’il parle et de rien d’autre. Les animaux sanctifiés par la Parole pour la nourriture sont connus et les nouveaux convertis en avaient, à leur rythme, bien pris connaissance, car ils fréquentaient la synagogue à cette époque...

On n’achetait donc pas volontairement ou inconsidérément du porc ou des cuisses de grenouilles... On achetait au marché tout ce qui était: mouton, bœuf, etc... **sans s’enquérir si la bête avait été ou non sacrifiée dans le temple d’une idole,** comme cela se faisait à l’époque... Mais si quelqu’un

disait: attention c'est de la viande impure à cause de son mode d'abattage face à l'idole! Alors Paul dit; ne l'achetez pas pour ne pas «choquer» celui qui vous a prévenu. Car Paul dit bien: « les idoles n'ont pas de pouvoir » car toute la Terre est à Élohim.

Le propos paulinien, qui avait tout son sens, bien adapté à l'époque apostolique, semble désuet de nos jours... Toutefois, nous ne pouvons éluder le fait que nous retrouvons sur «nos marchés» des viandes sacrifiées à des dieux qui n'en sont pas...¹³

Mais aussi, manger du serpent ou de la pieuvre... s'il ne s'agissait que de cela dans des circonstances où l'on ne peut guère faire autrement, ou par politesse vis-à-vis d'un hôte dont les coutumes sont celles du monde... Nous ne voulons certainement pas mettre mal à l'aise qui que ce soit pour une question de nourriture... Mais, nous répétons que nous préférons satisfaire à la demande de nourriture biblique, à cause du témoignage afin de ne pas nous présenter comme rebelle vis-à-vis de la parole, car comme dit Paul: **«à ce sujet, vous n'êtes pas sans intelligence» ce qui signifie: vous savez ce qui est demandé.** Nous ne choisirons donc pas les nourritures carnées non sanctifiées par la Bible, afin d'honorer la vérité. Car Paul dit aussi: **Provoquons-nous le Seigneur à la jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ?** Certes non, ce que le Seigneur nous demande, nous souhaitons y satisfaire... toujours par honneur et pour le témoignage, parce que nous savons très bien que ce ne sont pas les œuvres et encore moins le manger et le boire qui sauvent!

Insistons: en quoi cela nous engage? La règle sur les aliments

carnés nous invite à regarder au-delà du «fond de notre assiette» et à examiner tout ce qui nous imprègne: les pensées, les idéologies, les discours, les lectures, les actes, les spectacles, les habitudes, les traditions, etc. C'est aussi tout cela notre nourriture! Savons-nous choisir sainement entre toutes ces propositions et faire le tri entre le pur et l'impur? La nourriture de chaque jour nous rappelle à cette exigence supérieure qui se présente sous forme d'un combat de résistance et de refus des influences de ce monde «impur». Car l'ordre d'Élohim n'a pas varié:

« Soyez saints, car Je suis Saint »

Autres objections pagano-chrétiennes

!! Cette règle n'intéresse que les Juifs. Les autres peuvent manger ce qu'ils veulent. !!

La prescription était-elle adressée aux seuls descendants de Yaaqov prisonniers du désert du Sinaï ? Non; Les étrangers entrés dans la communauté israélite, adhérant à la foi de l'Élohim d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, furent invités à l'observance des mêmes règles. Nous comprenons alors mieux ce que la Torah enseigne aujourd'hui encore au croyant qui se repent et se greffe ou se regreffe librement sur l'Alliance d'Israël en Yéshoua.

Nous avons déjà évoqué le sujet en ce qui concerne «de tout ce qui se vend au marché»

La remarque se nuance selon les pays. Ainsi les croyants anglo-saxons ne mangeront jamais ce que les Français «osent» manger. Nous pourrions ainsi faire des comparatifs d'habitudes alimentaires entre diverses populations et constater l'éventail des pratiques qui

se rapprochent ou s'éloignent tour à tour des prérogatives de la Torah. Par exemple et à l'extrême, que dire de manger un poulpe vivant ou un poisson juste découpé encore frétilant, sans évoquer carpaccio et tartare! Immédiatement un bon chrétien dira: on ne mange pas un animal vivant, c'est interdit! Soit, c'est vrai, il est spécifié dans la Torah de ne pas «manger» d'animal avec sa vie, donc tu le videras de son sang qui sera versé sur la terre. Spontanément et implicitement cette règle serait toujours d'actualité, mais alors qu'advient-il du corolaire alimentaire sur le choix des animaux «purs»? Pouvons-nous ainsi trier la Parole entre ce qui nous plaît et ce qui ne nous plaît pas au grès de nos habitudes alimentaires, et au prétexte que la Grâce a sublimé la loi, nous pourrions faire fi de la Torah.

Nous sommes libérés de la **loi de la mort et du péché** mais ne faisons pas de cette liberté une raison de nous conduire selon ce monde en nous opposant à la **Loi de vie**.

Ne faisons pas non plus à ce sujet un amalgame douteux qui nous jetterait dans la confusion! Car nos traductions sont peu précises à ce sujet; en effet il y a «loi» et «Loi», ne confondons pas ces choses comme l'ont souhaité les promoteurs de «l'église pagano-chrétienne des premiers siècles»... Ne nous abusons pas davantage par des raisonnements de théologie pagano-chrétienne prête à tout spiritualiser sauf dans certains cas... et rappelons sans cesse les paroles du Seigneur à ce sujet aux inconditionnels de la caducité de la Torah (voir Matthieu 5:18).

L'épisode de Corneille et de la vision de Pierre, relatés en Actes 10, est souvent avancé pour argumenter que le disciple n'a plus à accompagner le

principe de la pureté et de l'impureté de la nourriture animale. Quel réel enseignement s'inscrit dans cet épisode, pourquoi nous est-il relaté? Rappelons à toute fin utile que Pierre fut désigné pour: apôtre des circoncis (de chair, de ceux en somme qui connaissaient la Torah)!

Pour avertir et convaincre Pierre de se rendre chez Corneille, le Seigneur envoie à trois reprises une vision à Pierre. Une nappe pleine d'animaux impurs, impropres à la nourriture, lui est présentée. Évidemment Pierre refuse d'en manger. Tout cela le rend perplexe, il ne comprend pas, puis arrivent les serviteurs de Corneille.

Remarquons bien que dans la vision la nappe est emportée sans que Pierre n'ait fait, en rêve, un quelconque simulacre de se nourrir d'animaux impurs.

À ce propos s'exposent deux interprétations:

Interprétation pagano chrétienne:

Le Seigneur aurait voulu prouver à Pierre qu'aucune œuvre ne rendait l'homme juste, et qu'il fallait désormais abandonner la Loi mosaïque! Dorénavant les animaux impurs peuvent être mangés, la preuve: Pierre est envoyé vers un non-juif, donc, la loi sur la nourriture des viandes pures et impures serait caduque. Ceci conforterait la thèse de l'abolition de la loi mosaïque dans son ensemble.

Pierre se pensait-il juste? Pierre, qui avait fait l'expérience de Pentecôte, devait être à cette époque, bien conscient que les œuvres ne sauvaient personne. Le sujet de Corneille attendant à cet épisode du livre des Actes se situe ailleurs, il est prétexte et signe de l'annonce de l'élection des païens mais certainement pas de l'abolition de la règle alimentaire

Interprétation nazoréenne:

Le Seigneur n'impose pas à Pierre de manger: la vision lui est retirée. Jamais le Seigneur n'aurait imposé à Son disciple d'enfreindre la Torah, même en rêve. Le message adressé à Pierre est le suivant: Pierre, tu ne manges rien d'impur? Alors sache que Je t'envoie vers des hommes incirconcis de chair, que tu pourrais considérer à tort comme impurs. Ils sont purs. Les hommes que J'ai choisis d'entre les nations sont purs. Tu peux sans crainte te rendre chez eux, tu ne te souilleras pas. La prescription de la nourriture carnée pure et impure reste valide. On ne touche pas à la Torah.

Un autre texte délicat est également présenté comme argument attestant de la caducité de l'alimentation pure ou impure:

« Ils interdisent de se marier et prescrivent de s'abstenir de nourriture qu'Élohim créa pour part parmi la reconnaissance (action de grâce) des vrais fidèles et connaisseurs précis de la vérité, sans doute toute créature d'Élohim (est) belle et rien de rejetable parmi la reconnaissance (grâce) est reçu car consacré par le fait de la parole d'Élohim et la demande (prière, requête) » (1Ti. 4:2-5 au mot à mot).

Il est ici question d'aliments qu'Élohim a créés pour qu'ils soient pris avec action de grâce **par ceux qui connaissent la vérité**. Nous comprenons de l'histoire de Noah (Noé) que la distinction animale pure ou impure était déjà précisée et connue avant le déluge. La concession à se nourrir d'animaux ne fut accordée d'Élohim qu'avec Noah, mais Il est probable que depuis Abel, qui était berger, la distinction animale était connue.

N'est-ce pas Adam en Éden qui donnait un nom aux animaux. Ces animaux furent mis à part (sanctifié) pour saine nourriture, bien que l'animal n'avait pas été ainsi proposé à l'origine. Ainsi tous les végétaux et fruits non toxiques, étaient créés pour être consommés avec action de grâce!

La Parole a donc bien «mis à part, séparé» c'est-à-dire consacré une liste animale. Aucun de ces animaux-là n'est à rejeter, car ils sont désignés par la Parole et de plus présentés par la prière.

La dérive que dénonce Paul dans ce texte à Timothée est d'ordre «ascétique». Des sectes interdisaient la consommation de viande, de vin, et de surcroît le mariage. **De nouveau, il n'est pas question ici de déclaration de caducité de la règle alimentaire carnée de la Torah, mais de dénonciation de dérives sectaires.**

Quel argument pourrait-on avancer pour affirmer que tout serait bon à manger dans la création? Réfléchissons aux végétaux et animaux véneneux et aux nombreux porteurs de germes pathogènes ... Non, ce texte de Paul ne signifie pas que tout est mangeable. Il signifie qu'Élohim a créé certains végétaux, et plus tard permis certains animaux pour la consommation humaine, tout au moins pour l'humanité qui recherche le Seigneur par la connaissance de Sa vérité. Pour le reste de *«tout ce qui se vend au marché»*, Paul en fera mention pour intervenir au sujet des viandes sacrifiées aux idoles, et non pour remettre en cause la notion de viande pure-impure et du sang.

Devons-nous pour autant nous attacher aux œuvres de la chair? Certainement pas. Car si nous avons reçu le Souffle, pourquoi retourne-

**rions-nous aux actes pour les actes?
Ce serait renier la grâce. Mais si par
la grâce nous avons compris que les
actes étaient un témoignage, alors
réaliserons nous selon la grâce le
véritable témoignage de ceux qui:
«Gardent les mitsvoth d'Élohim et
qui ont le Témoignage de Yéshoua»**

Aspect attendant à la nourriture biblique

L'analyse visuelle du monde animal, citée au chapitre 11 du Lévitique et Deutéronome 14 pour définir ce qui est mangeable et ce qui est abominable, ne correspond pas tout-à-fait à la classification du règne animal adoptée par nos zoologistes. Par ailleurs, la désignation «pur et impur» laisse volontairement des doutes et imprécisions sur le cas de tel ou tel animal qui n'est pas explicitement désigné. Ce n'est ni un hasard ni une invitation à instaurer une liste rigide plus exhaustive.

Effectivement la classification ne respecte pas l'ordre des vertébrés, invertébrés, mammifères, insectes, oiseaux... tel que nos livres de zoologie nous le proposent aujourd'hui, mais s'organise en trois familles: ceux qui marchent sur **terre**, ceux qui volent dans le **ciel**, ceux qui sont dans les **eaux**. Nous comprenons bien que cette classification avait un sens pratique, car c'est par l'observation générale que les animaux étaient définis et par leur similitude d'apparence. La classification très pratique de la Bible recèle néanmoins un aspect beaucoup plus puissant correspondant à une notion des nourritures d'un ordre différent. Il est vraisemblable que l'enseignement de la Torah sur le pur et l'impur ne se limite pas à la seule

considération de l'alimentation du ventre: ce serait étonnant.

Quelqu'un a dit: Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es. Dis-moi ce que tu lis, ce que tu écoutes de manière répétitive, je te dirai aussi ce que tu penses et ce qui te motive, car notre «nourriture» passe aussi par les yeux et les oreilles et la pensée. Ce que nous lisons habituellement, ce que nous aimons regarder, ce que nous écoutons volontiers, l'environnement et la compagnie que nous favorisons parce qu'ils nous plaisent, les loisirs que nous priorisons, forgent lentement notre personnalité, comme notre nourriture forme notre métabolisme, positivement ou négativement. Si je suis attaché à des lectures ou des activités quelconques, c'est parce qu'elles m'intéressent, mais le poison qu'elles peuvent parfois contenir en fines doses permanentes finiront par m'infecter: politique partisane, humanisme, universalisme, religiosité, philosophie, idéologie, sans évidemment évoquer toutes informations ou activités complètement inutiles eu égard à leur immaturité ou leur voyeurisme, etc. Oui, faisons bien attention à ce qui se trouve dans notre assiette cérébrale, mélangé au pain quotidien de la Parole d'Élohim. Analysons bien aussi nos pensées et leurs sources réelles d'inspiration. Et surtout ne prenons pas nos propres pensées pour celles du Seigneur. Mais en toutes choses distinguons le pur de l'impur.

Dans ce but, l'alimentation biblique nous invite à réfléchir, tel que sa pédagogie le suggère, sur les diverses origines des aliments «vivants» qui marchent sur la terre, qui volent dans le ciel, qui vivent dans les eaux. Que nous suggèrent ces trois nuances?

La classification animalière de la Torah

Animaux qui marchent - Terre

Personnage, information, enseignement, évènement à caractère religieux se réclamant de la révélation biblique.

Là sont les animaux purs en capacité de servir au sacerdoce et à la nourriture «tahor» pure. Mais là aussi se cachent les «faussaires» comme le porc, le chameau, le lièvre, et leurs espèces similaires. La description animalière nous révèle qu'un quadrupède «mangeable» doit avoir des sabots divisés en deux ongles fourchus, ce qui est visible et sans ambiguïté et qui confère à l'animal un premier critère de pureté. Toutefois il doit aussi être un ruminant; là les choses se compliquent, car le ruminant est celui qui possède un tube digestif particulier! Cela ne se voit pas à l'œil et la manière de mastiquer la nourriture peut tromper. Alors... attention aux «cochons et chameaux et lièvres etc. ». Si ce critère est connu aujourd'hui en ce qui concerne l'anatomie des animaux, il n'en est pas de même en ce qui concerne les hommes, les idéologies, les organisations, les informations et toutes autres choses, qui auraient une apparence de «pur». Effectivement et selon la sagesse populaire: l'habit ne fait pas le moine... En apparence ils sont acceptables, ils donnent même l'impression parfois de «ruminer», mais ce n'est qu'une tromperie, car leur nature interne n'est pas pure.

Ruminer la Parole est un terme utilisé en hébreu pour désigner l'action de méditer la Parole reçue et de la tourner dans le cœur et la pensée. Dans ce sens soyons aussi circonspects: plusieurs possèdent l'érudition de la

Parole - ils savent ruminer - mais ils n'ont pas le «sabot fendu», leur marche n'est pas assurée, ils ne sont pas droits, que ce soient des hommes ou des enseignements.

Animaux qui volent - le ciel

Domaine des «esprits» des pensées et des inspirations qui selon les cas sont aussi soit «purs» soit «impurs»

Il est intéressant de constater que la liste des «volants» ne cite aucun volatile à plume «pur». (*Excepté ceux qui marchent sur quatre pattes qui sont en réalité des insectes de la famille de la sauterelle, mais pas un seul oiseau y compris ceux que nous mangeons aujourd'hui en abondance telle la famille des poulets*). Les oiseaux cités par leur nom sont des «impurs». Cette particularité du texte doit nous inciter à la plus grande vigilance au regard de tout ce qui s'appelle «nouvelle inspiration». Les oiseaux purs sont évoqués mais ne sont pas désignés ! Ceci nous permet de réitérer la très grande prudence à maintenir en ce qui concerne tout ce qui est «inspiration, pensées, esprits» qui vont et viennent. Nous comprenons dans ce sens pourquoi Paul s'est longuement exprimé sur les conditions du «parler en langue».

Remarquons par ailleurs que dans le cadre des sacrifices agréés du sacerdoce aaronique, ne sont désignés que les seuls oiseaux de la famille des pigeons. La colombe [Yonah] est entre autres le symbole du Souffle de sanctification émanant du Père. Cette remarque conforte que les oiseaux représentent symboliquement les forces et inspirations «célestes».

En somme, en ce qui concerne les animaux «volants dans le ciel» ce n'est que si le volatile n'est pas repéré dans

la liste des impurs ou apparentés aux mêmes espèces que l'on admettra qu'il est **peut-être** acceptable. Par similitude, toute pensée ou inspiration seront très minutieusement analysées.

“Et un esprit sortit, et se tint devant יהוה, et dit, Moi, je le persuaderai. Et יהוה lui dit, Comment ? Et il dit, Je sortirai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et יהוה dit, Tu le persuaderas, et aussi tu réussiras, sors, et fais ainsi.” (1Ro 22:21-22)

“Bien-aimés, ne croyez pas tout esprit, mais éprouvez les esprits pour voir s'ils sont d'Élohim, car beaucoup de faux prophètes sont sortis dans le monde.” (1Jn 4:1)

Alors pour ce qui vient du domaine céleste, fions-nous au seul Rouah haQodesh, Souffle de sanctification, Souffle de Vérité qui vient du Père, qui seul s'argumente pleinement sur la Parole écrite, en Yéshoua. Méfions-nous des affirmations de pseudo-inspirés, inspirations et pensées soi-disant divines, ou toutes méditations non argumentées, non confrontées à la Parole, non discutées avec des frères reconnus pour leur fidélité et leur sérieux dans les affaires du Seigneur. Car il est aussi écrit que «les pensées des prophètes sont soumises aux prophètes»...

Ne nous laissons pas séduire par des «paroles» qui s'opposent aux claires directives du Seigneur, en «s'habillant» de sainteté ou qui seraient le résultat d'un rêve... car ce n'est pas parce qu'un soi-disant «homme d'Élohim rêve», que son rêve est vérité... voyez plus haut comment dans l'exemple de I Rois 22, les prophètes sont abusés... Le Seigneur pourrait-IL permettre cela?

Oui pour tester notre fidélité à Sa Parole, pour tester notre foi.

Animaux qui vivent dans les eaux

Informations, philosophie, idées, religions non-bibliques de toutes provenances.

Dans la Bible les eaux représentent bien souvent les nations (la mer): flots impétueux, toujours en mouvement, d'où émanent en nombre des choses «pures» et «impures». Pensons seulement aux médias et à leur pouvoir de séduction - Hollywood et C°. Mais il existe aussi des choses saines. Elles sont relatives aux animaux aquatiques qui possèdent écailles et nageoires. Ne sont-ils pas dans les livres de la Nouvelle Alliance assimilés à ces hommes dont les disciples du Seigneur deviennent les pêcheurs, pour les rassembler dans leur filet? Ne sont-ils pas ceux que le Seigneur multiplie et qui nourrissent (nourriture pure) la foule de ceux qui ont faim de vérité?

La pédagogie de second niveau intéressant la mitsvah (commandement) de la nourriture entrainera donc le disciple à ne rien faire sans réflexion, sans chercher à discerner le pur et l'impur, dans tous les domaines, dans les détails comme dans les généralités, afin de poursuivre la sanctification souhaitée de notre Père. Car notre Élohim est Celui qui sépare le sacré du profane, comme IL sépare la lumière et les ténèbres, comme IL sépare le mensonge de la Vérité, c'est aussi Son œuvre en chacun de nous. Cette œuvre n'est pas le résultat d'un légalisme qui établirait des longues listes de ce qui est permis à la nourriture du ventre et de ce qui ne l'est pas! Grâce soit rendue à notre Seigneur Yéshoua qui nous envoie le Souffle de Vérité venu du Père et pallie

nos carences pour nous conduire dans toute Sa Vérité, dans la liberté des enfants d'Élohim.

Comprenons

Les préceptes, comme ceux de la nourriture biblique, ne sont pas des principes momentanés, valables un temps: cela ne correspond pas à la nature d'Élohim. Prenons pour exemple la mitsvah (commandement) de l'interdiction de manger du pain levé avec le sang du sacrifice.

« Tu n'offriras pas le sang de mon sacrifice avec du pain levé ; et le sacrifice de la fête de Pèssah ne passera pas la nuit jusqu'au matin. » (Ex. 34:25)

Nous savons ce que le sang de l'agneau de Pèssah représente, et pourquoi son «sang» ne peut côtoyer le «pain levé» qui est un symbole d'impureté. Pourtant la «sainte commémoration» se réalise ici et là avec du pain levé! Sans jugement, chacun appréciera ce qu'il est convenable de faire eu égard au Corps et au Sang du Seigneur. Cet exemple confirme à nouveau que **les préceptes de la Torah sont toujours à respecter car ils plongent, que nous l'admettions ou non, dans la Nouvelle Alliance et restent valables jusqu'à ce que le Fils remette le Royaume au Père, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cet univers.**

Comprenons aussi le bien-fondé du flou laissé en ce qui concerne tel ou tel animal non répertorié et difficile à estimer: il nous conduit à réaliser que le pur et l'impur sont parfois très délicats à distinguer, et que notre jugement possède ses limites. Il ne suffit

pas que d'autres traditions religieuses se soient ingénies à lister et légiférer sur tous les détails de la nourriture pour estimer que cette voie soit le but de la pédagogie alimentaire en soi. Nous n'abondons pas dans ce sens. Alors à ce terme de difficulté le Seigneur nous vient en aide.

« Vivante, en effet, est la parole d'Élohim, énergique et plus tranchante qu'aucun glaive à double tranchant. Elle pénètre jusqu'à diviser l'être et le souffle, articulations et moelles. Elle passe au crible les mouvements et les pensées du coeur. » (Hé. 4:12)

Voilà ce que fera la Parole en nous. Elle nous confirmera, par la Vérité, qui réside en Yéshoua, et par le discernement ce qui est pur et ce qui est impur dans tous les domaines de la vie, physique et spirituelle. Il en sera ainsi, car Celui qui a commencé cette œuvre en nous, en nous sanctifiant par l'obéissance à Ses commandements, l'achèvera aussi en nous rendant irréprochables face à l'accusateur.

Quid de notre 21^{ème} siècle en pays «occidental»

Cela signifie-t-il encore que nous devons seulement consommer des animaux purs dont le sang a été correctement vidé? Oui et sans ambiguïté, tant que cela ne dépend que de nous. Mais pour une nourriture qui finira dans un lieu secret je ne scandaliserai pas un ami. Encore une fois, pourquoi? A cause du témoignage à la vérité, car dans chaque vérité de la Parole se cachent des réalités qui dépassent souvent nos connaissances, même en cet arrogant 21^{ème} siècle.

Ne soyons pas surpris que ces prescriptions nous permettront, dans nos temps de confusion, d'être comme

nos frères de l'antiquité, protégés d'une sorte d'idolâtrie ambiante en progression, qui passe par l'adoration de dieux qui ne sont pas le vrai Élohim d'Israël... Idolâtrie qui passe par les rythmes et modes alimentaires de religions non bibliques, invitant ceux qui s'y adonnent, à mieux les connaître et pourquoi pas les adopter sous prétexte de convivialité ou d'œcuménisme... Idolâtrie qui passe par la débauche de la chair dorénavant banalisée à outrance.

Plusieurs diront alors: l'«Église» aujourd'hui a évolué avec la société, elle n'est plus tenue aux exigences du 1er concile de Jérusalem et encore moins à la Torah trimillénaire. Il est remarquable que les disciples aient pris la précaution de réitérer **simultanément** le commandement du vrai culte, de l'alimentation et des relations charnelles saintes. De ces trois recommandations, la nourriture ne fait plus aujourd'hui l'unanimité, quant aux deux autres recommandations... la réalité nous effraie. N'avons-nous pas ici le théâtre d'un environnement dévoyé dont Paul et Barnabas voulaient protéger les païens convertis de l'antiquité? Serions-nous plus sages que nos frères de l'antiquité pour nous dédouaner des recommandations de Jérusalem?

Tout un programme et une vraie remise en cause pour ceux de la chrétienté vivant dans une société occidentale qui tue ses animaux à l'abri des regards dans des abattoirs où des pratiques d'abattage sont de plus en plus réalisées au nom d'un dieu qui n'est pas l'Élohim d'Israël, lorsque les animaux ne sont pas respectés et sont plutôt sacrifiés au dieu du «commerce» des multi-nationales de l'alimentation !

Que faire

Les dogmes pagano-chrétiens en vigueur estiment que les règles alimentaires et autres sont obsolètes. Alors, selon le modèle prophétique de l'assemblée de Laodicée, de nombreuses «églises», se pensant riches, se déclarent être libérées de ces pauvres éléments de la Torah. Cependant, les règles minimales et indissociables d'Actes 15, données aux païens, sont à considérer sérieusement car elles correspondent toujours pertinemment à l'avertissement de Jean:

« *Enfants, gardez-vous des idoles.* » (1Jn. 5:21)

Si nous ne sommes pas encore bien affirmés au sujet des paroles du Seigneur, mais plutôt tenus par la «tradition» pagano-chrétienne et autres liens culturels de notre pays, repassons dans notre cœur -« **ruminons** »- les paroles suivantes de Yéshoua pour « **marcher droit** »:

« *Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime ; et celui qui m'aime, sera aimé de mon Père ; et moi je l'aimerai, et je me manifesterai à lui.* » (Jn. 14:21)

Ce qui signifie: premièrement vous gardez mes commandements, Je considérerai votre fidélité, puis pour parfaire l'œuvre de Mon Père, Je me manifesterai en vous. Je vous dirai ce que J'attends de vous, y compris dans les détails tels la nourriture au regard de la Parole, Je vous enseignerai comment témoigner de Moi, en accomplissant Mes commandements, comme Je les ai accomplis; soyez Mes imitateurs.

Dans cette pensée, nous ne serons jamais dans le légalisme judaïque ou chrétien, mais dans le témoignage à la Vérité.

La Parole est la Vérité, elle est pleinement le Fils.

Toutefois, pour percevoir clairement l'importance vivante des prérogatives du Seigneur, y compris les règles alimentaires, **il nous faut «sortir» de notre environnement aliénant fait de dogmes humains.** Sortons de là, dirons-nous, prenons le temps du recul, de la réflexion et laissons le souffle de vérité nous instruire.

Être témoins de Yéshoua consiste donc déjà à respecter la Parole de Vérité.

Fil rouge depuis l'origine

Manger ou ne pas manger est-ce bien là un problème? Nous achèverons notre réflexion sur cet aspect.

Étonnamment, ce n'est pas une question à laquelle nous avons à répondre hâtivement par oui ou non. Nous n'avons pas affaire à une question alternative, mais à un principe qui marque toute notre Histoire, et pour être précis toute l'Histoire depuis l'émergence en Éden de l'Adam. C'est une prémisse pour laquelle les règles alimentaires données à Moshéh sont une réédition adaptée à l'humanité «hors Éden». Son origine est un «directeur» du sens de l'humanité, un sens supérieur venu du Créateur et qui trouve sa conclusion dans le livre de la Révélation-Apocalypse.

“Et יהוה Élohim fit croître du sol tout arbre agréable à voir et bon à manger, et l'arbre de vie au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal.” (Ge 2:9)

“Et יהוה Élohim commanda à l'homme, disant, Tu mangeras librement de tout arbre du jardin ; mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas ; car, au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement.” (Ge 2:16-17)

Curieusement en Genèse et à l'origine de l'humanité adamique, une seule mitsvah (commandement) est donnée à l'homme: «De ceci tu pourras manger, de cela tu n'en mangeras pas». Cela nous rappelle si nous l'avons oublié, que la distinction entre le pur et l'impur, entre le sacré et le profane, faisait déjà l'objet d'un choix qui s'imposait à l'Adam.

Pourquoi. Est-ce un caprice d'Élohim? Non, une justice nécessaire à la rédemption de la création. La création était marquée par un processus qui partage ténèbres et lumière. Les ténèbres existant à cause d'une rébellion d'ordre supérieur, cette dernière devait être évacuée par le principe de la relation pleine de la créature «Adam» à son Créateur.

Cette relation est basée sur **l'amour, la justice et l'obéissance.** Amour, parce qu'un fils aime son Père et inversement. La justice, à cause de l'accusateur, le menteur qui réclame sa proie. L'obéissance pour que l'amour trouve sa vraie définition par son accomplissement et que le menteur ne puisse que se taire. Les préconisations sur l'alimentation carnée pure et impure données à Moshéh, sont un prolongement de l'ordre de l'origine donné à l'Adam au regard du choix de l'arbre: «je mange de ceci, mais je ne mange pas de cela». Obéir par justice et par amour. Sommes-nous capables d'un tel témoignage?

Depuis, rien n'a changé et ne changera, car pas un yod ni un trait de lettre ne disparaîtra de la Torah, jusqu'à ce que:

*“Au milieu de sa rue, et du fleuve, de çà et de là, était l'arbre de vie, portant douze fruits, rendant son fruit chaque mois ; et les feuilles de l'arbre sont pour la guérison des nations. **Et il n'y aura plus de malédiction** ; et le trône d'Élohim et de l'Agneau sera en elle ; et ses serviteurs le serviront, et ils verront sa face, et son nom sera sur leurs fronts. Et il n'y aura plus de nuit....” (Ap 22:2-5)*

■